



PRIX CÀTEDRA PIRINEUS UdL

2024
5ème ÉDITION

Projet de Fin d'Études
Projet de Fin de Master

BASES

La **Càtedra Educació i Patrimoni Immaterial dels Pirineus** -qui a le soutien du Département de la Culture de la Generalitat de Catalogne, la Diputació de Lleida et l'Institut pour le Développement et la Promotion du Haut Pyrénées et Arán (IDAPA)-, a été approuvé le 29 juin 2016 par le Consell de Gouvernement de la Universitat de Lleida.

Son objectif principal est de contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel des Pyrénées, en accordant une importance particulière aux biens immatériels et en préconisant l'éducation comme outil indispensable pour la sauvegarde du patrimoine.

Compte tenu de cet objectif, la chaire convoque chaque année des prix qui reconnaissent le meilleur Travail de fin d'Études (TFE) et le meilleur Travail de fin de Master (TFM), qui ont comme axe thématique le patrimoine des Pyrénées. Les candidats à ce prix sont des personnes ayant suivi un TFE ou un TFM et qui remplissent les conditions énoncées ci-après.

PREMIER | Objet

Le but de cet appel est de récompenser les meilleurs TFE et TFM liés au patrimoine des Pyrénées. Le travail peut être envisagé dans le patrimoine à partir de différents domaines :

Travaux historiques, anthropologiques ou ayant trait à la didactique, à la promotion ou à la gestion du patrimoine naturel, culturel et immatériel des Pyrénées.

DEUXIÈME | Prix

La persona La personne gagnante de chaque catégorie recevra une dotation financière de :

- **Travail de fin d'études:** montant total de **400€**
- **Travail de fin de Master:** montant total de **600€**

Seule une demande par TFE ou TFM est recevable, quel que soit le nombre de personnes qui l'ont présentée.

TROISIÈME | Exigences applicables aux participants

Les personnes qui ont présenté et défendu un TFG ou TFM **au cours de l'année scolaire 2023/24** et qui ont obtenu une **note supérieure ou égale à 8 sur 10** peuvent être éligibles. Les TFE ou TFM doivent avoir été supervisés par le personnel enseignant ou tuteur de la faculté où l'étudiant est inscrit, conformément aux règlements des établissements respectifs.

QUATRIÈME | Caractéristiques des travaux

- Les travaux doivent être originaux et inédits, et peuvent être rédigés en **catalan, espagnol, français, occitan, aragonais ou anglais**.
- Les travaux doivent avoir été présentés, défendus et évalués **au cours de l'année académique 2023/24**, avant la date de clôture du présent appel.
- Les travaux présentés doivent s'inscrire dans l'un des **domaines spécifiés** à la première base.



CINQUIÈME | Critères d'évaluation

Pertinence du thème

Rigueur méthodologique

Nouveauté de l'apport

Originalité et correction dans le développement

Précision des objectifs

Analyse critique des résultats

SIXIÈME | Jury et processus de sélection

Un jury paritaire composé de personnes ayant le profil suivant sera nommé :

- Personnes expertes dans le domaine universitaire
- Personnes expertes dans le patrimoine des Pyrénées

Ce jury sera composé de 4 à 8 membres qui s'engageront à traiter les travaux en toute confidentialité et à les utiliser uniquement et exclusivement aux fins du présent appel. Les membres du jury ne peuvent pas être des professeurs qui ont dirigé quelqu'un des travaillés cette édition.

La remise des prix aura lieu la première semaine de décembre 2024.

SEPTIÈME | Dépôt des demandes

Les personnes intéressées qui souhaitent participer à cet appel devront soumettre une demande adressée à la Chaire Éducation et Patrimoine Immatériel des Pyrénées, par e-mail catedrapirineus@udl.cat, jusqu'au **18 octobre 2024** à 23h59.

Les informations et documents suivants doivent être inclus dans le courrier électronique :

- **Données personnelles de la personne auteur du travail** : Nom et prénom, adresse électronique, téléphone, DNI/NIE (photocopies à joindre), nationalité, date de naissance, commune de la personne participante.
- **Un résumé du travail de 1000 caractères maximum.**
- **Document académique** : certificat du secrétariat de l'établissement précisant le titre du travail, la qualification, la date de présentation et le nom de la personne tutrice/directrice.
- **Copie du travail.**
- **Version aveugle du travail** dans laquelle aucun nom de la personne, auteur et tuteurs ou université où le travail a été élaboré ne figure de sorte qu'il puisse être évalué de manière anonyme par le tribunal.

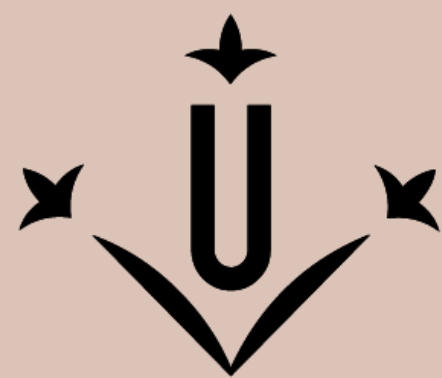
Tous les documents doivent être soumis au **format PDF**. Les demandes qui ne contiennent pas tous les documents ou qui sont présentées en dehors du délai fixé seront rejetées.

HUITIÈME | Conditions de publication et diffusion

La présentation de la documentation pour éligibilité aux prix implique d'autoriser la Chaire Éducation et Patrimoine Immatériel des Pyrénées de l'Université de Lleida à faire connaître le nom des personnes récompensées, le titre et le résumé du TFE ou TFM, ainsi que de publier son image en photos et vidéos et de faire diffusion par tout moyen de communication habituel. De même, les auteurs/es s'autorisent gratuitement à la Chaire Éducation et Patrimoine Immatériel des Pyrénées à éditer et à publier les travaux qui seront récompensés. Cette publication éventuelle serait toujours effectuée en faisant référence aux personnes responsables de la recherche, aux tuteurs/directeurs et à l'université d'affiliation.

Pour plus d'informations et de questions sur les prix : catedrapirineus@udl.cat





**CÀTEDRA
PIRINEUS**

**Educació i
Patrimoni
Immaterial**

catedrapirineus.org

Avec la prise en charge de :



IDAPA

Institut per al Desenvolupament
i la Promoció de l'Alt Pirineu i Aran
*Institut entath Desvolopament
e era Promocion deth Naut Pirenèu e Aran*



Generalitat de Catalunya
Departament de Cultura



Diputació de Lleida